





# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS FEMININES à 8 et à 11 PROCES-VERBAL N.22 REUNION RESTREINTE DU 30 avril 2025 Réalisée par voie électronique

Président : Pierre LECORNU

Membres présents : Me : DELRIEUX Christine, HANOUET Laetitia.

M. GRISEL Philippe

# Information pour les clubs

# Homologation des rencontres : article 147

L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition. L'homologation d'une rencontre est de droit **le trentième jour à minuit** qui suit son déroulement si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

**§§§§** 

Courriel: district@dfsm.fff.fr Téléphone: 02.76.52.81.72 Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

#### **DECISION**

#### CHAMPIONNAT INTER DISTRICT FEMININ à 11

Match n° 29748260 FC OFFRANVILLAIS 1 / FC VAL DE REUIL 1 du 02 mars 2025
Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et
Contentieux lors de sa réunion du 12 mars 2025 procès- verbal publié sur le site du DFSM le 18 mars 2025.
La Commission, après en avoir délibéré :

Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

#### **RENCONTRES DU 05 AVRIL 2025**

#### CHAMPIONNAT U 14 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE AQAQO

Match du 05 avril 2025 avancé le 02 avril 2025 RAS

#### CHAMPIONNAT U 14 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 29953582 FC BARENTINOIS 1 / ENT RAC/ GRIEU Rencontre du 25 janvier 2025 jouée le 05 avril 2025.

#### **CHAMPIONNAT U 17 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 1**

Match n° 29953928 AS FAUVILLAISE 21 / F. LA BOUCLE DE SEINE 21 Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS FAUVILLAISE.

#### **CHAMPIONNAT U 17 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

Match n° 29953859 AL DEVILLE MAROMME 21 / CMS OISSEL 21
Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
Une amende de 15€ est infligée à l'AL DEVILLE MAROMME.
Match n° 29953861 FUSC BOIS-GUILLAUME 21 / CAUX FC 21
Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
Une amende de 15€ est infligée à FUSC BOIS-GUILLAUME.

# CHAMPIONNAT U 17 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B

RAS

#### **RENCONTRES DU 06 avril 2025**

#### **CHAMPIONNAT SENIORS FEMINIES à 8 DEPARTEMENTAL 1**

Match n° 53269235 FC NEUFCHATEL EN BRAY 1 / SC OCTEVILLE SUR MER 1 Une amende de 5€ est infligée au SC OCTEVILLE SUR MER 1 pour une licence manquante (arbitre assistant)

> Courriel: district@dfsm.fff.fr Téléphone: 02.76.52.81.72 Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

#### CHAMPIONNAT SENIORS FEMINIES à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 53273205 SAINT RIQUIER GASEG 1 / TANCARVILLE AC 2

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à SAINT RIQUIER GHASEG

Match n°53273207 USF FECAMP 1 / E. MOTTEVILLE CROIX MARE 1

Forfait non déclaré de l'USF FECAMP 1

La Commission, après en avoir délibéré:

- Donne match perdu (0 point) à l'USF FECAMP 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'E.MOTTEVILLE CROIX MARE 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 90€ à l'USF FECAMP.

# **CHAMPIONNAT SENIORS FEMINIES à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

#### RAS

#### **CHAMPIONNAT SENIORS FEMINIES à 8 DEPARTEMENTAL 3**

RAS

### **CHAMPIONNAT INTER DISTRICT FEMININ à 11**

Match n° 29748281 FC OFFRANVILLAIS 1 / VATTEVILLE BROTONNE 1

Match arrêté après blessure d'une joueuse.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

Match n° 29748282 FC VAL DE REUIL 1 / FC BARENTINOIS 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au FC VAL DE REUIL.

Le Président P. LECORNU

8

Le Secrétaire

Courriel: district@dfsm.fff.fr Téléphone: 02.76.52.81.72 Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot